PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Création d'un accès à la caserne Vaillant-Lejard pour les véhicules et les piétons par la rue Auguste Frémiet



Création du pôle administratif régional sur le site de la caserne Vaillant à Dijon

22/24 rue Garibaldi

21 000 DIJON

V1 / observation PFRA et AGILE

1. Contexte de la mission et des travaux

L'État est propriétaire du site de la caserne Vaillant-Lejard située au 22/24 Avenue Garibaldi, 21000 Dijon.

La mission de **« création d'un accès à la caserne Vaillant-Lejard pour les véhicules et les piétons par la rue Auguste Frémiet »**, objet du présent CCTP, s'inscrit en préliminaire de l'opération de création du pôle administratif régional sur le site de la caserne.

Ce projet stratégique de l'État permettra, à horizon 2029, de regrouper 400 agents de l'État dans des bâtiments rénovés et à haute performance énergétique, disposant d'espaces de travail de qualité et durables.

Plan d'ensemble de la caserne Vaillant et repérage des bâtiments



Pour information, les principaux travaux prévus au programme de l'opération de création du pôle administratif sont les suivants :

- Réhabilitation lourde des bâtiments n°8 et n°31
- Création d'équipements mutualisés avec les administrations publiques de proximité :
 - Création d'espaces de réunions variés dont une salle de conférence de 150 places
 - Construction d'un RIA (restaurant interadministratif) de 300 couverts/service
- Réaménagement de l'emprise du pôle administratif (désimperméabilisation, «re-naturation » de la parcelle)
- Création de stationnements pour les véhicules de service, aménagement d'un abri sécurisé pour les vélos
- Requalification des bâtiments 24, 25, 26 et 27 (garages et d'ateliers) pour les besoins techniques des services

Ces travaux seront réalisés via un Marché Global de Performance (MGP) dont la consultation est engagée en 2026 et devrait permettre le début de la phase opérationnelle des travaux en 2027, après la séparation du site en deux : l'emprise militaire de la caserne Vaillant-Lejard au nord du site et l'emprise du pôle administratif au sud.

État projeté du site après séparation des deux emprises au stade de la <u>faisabilité</u> :



A ce jour, l'accès principal (véhicules et piétons) de la caserne se situe au 22 avenue Garibaldi (cercle rouge), pour les véhicules des Armées, pour les véhicules des personnels et pour les piétons. Pendant la phase de travaux du pôle administratif (fin 2027, 2028 et 2029), cet accès ne pourra pas être maintenu de manière pérenne pour desservir la caserne.

C'est pourquoi le Maitre d'Ouvrage souhaite créer un nouvel accès pérenne à la caserne vaillant côté rue Frémiet (cercle bleu) pour les véhicules (PL et VL) et les piétons.

Cet accès devra permettre d'accéder à la caserne en tout sécurité depuis l'espace public, la mission comprendra également les aménagements intérieurs permettant la connexion aux circulations existantes et l'aménagement d'un poste de sécurité pour le gardiennage des entrées-sorties du site.

2. Contexte réglementaire de la mission

Le titulaire du marché s'engage à exécuter les études et les travaux requis par la mission conformément à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de la mission.

Le présent CCTP n'a pas pour objet de lister l'ensemble des dispositions réglementaires qui s'appliquent, néanmoins peuvent être utilement cités :

- Le code du travail, articles R. 4211-1 à R. 4224-1 (sécurité sur les chantiers) ainsi que le décret n° 2011-1016 du 29 septembre 2011 relatif aux installations temporaires sur les chantiers concernant la sécurité des travaux et protection du personnel
- Le code de l'urbanisme et la prise en compte du PLUI de la métropole dijonnaise
- La loi sur l'accessibilité du 11 février 2005 pour la création des accès depuis l'espace public
- Le code de la construction et de l'habitation,
- Le code de l'environnement pour la protection de l'environnement, la gestion des déchets et favoriser le réemploi,
- Le code de la santé publique lié à la maitrise des nuisances pendant les travaux
- L'ensemble des normes et DTU applicables à la mission
- …

De plus, les plans d'exécution et l'organisation des travaux devront également **respecter les prescriptions de sécurité et d'opérationnalité demandées par le Ministère des Armées (éléments de sécurité du portail types pointes, bavolets ou concertinas à valider par MINARM, demandes d'accès, circulation sur le site, …)**

Précisions concernant le zonage AVAP / SPR

En complément ou en remplacement des règles applicables dans le cadre du PLUi, la caserne Vaillant s'inscrit dans un périmètre soumis aux règles du Site Patrimonial Remarquable (SPR) et de l'AVAP.

- La parcelle du Pôle administratif régional Vaillant est inscrite dans le périmètre suivant : Périmètre du SPR : SPR AVAP Dijon Métropole
- Secteur AVAP : S2 dit de « Patrimoine diffus »

Dans le cadre du règlement SPR / AVAP, et après échanges entre le Maitre d'Ouvrage, le service foncier de Dijon Métropole et l'Architecte des Bâtiments de France, **la faisabilité des travaux suivants a été anticipée** (à confirmer administrativement via les autorisations d'urbanisme) :

- La modification et / ou la démolition des bâtiments 11 et 12 (cf. plan page précédente), car ils ne sont pas considérés dans le règlement comme des **« bâtiment caractéristiques »,** de plus le MINARM a donné son accord pour ces travaux.
- L'ouverture du mur patrimonial d'enceinte pour constituer un accès est permise

3. Contenu de la mission

La mission de « création d'un accès à la caserne Vaillant-Lejard pour les véhicules et les piétons par la rue Auguste Frémiet » comprend les **éléments de mission suivants** :

- **Etablissement d'un dossier technique et graphique** prenant en compte l'ensemble du programme technique et fonctionnel du Maitre d'Ouvrage décrit au chapitre 4.
 - Ce dossier sera composé d'éléments permettant de visualiser facilement des travaux proposés (plans, vue 3D, insertion dans l'existant, …), pour permettre une approbation rapide du Maitre d'Ouvrage, du bureau de contrôle et des bénéficiaires (Ministère des Armées)
 - A notification du marché, le titulaire effectuera pour les besoins de ses études les relevés géomètres dont il aura besoin pour constituer son dossier technique et graphique (niveaux des voiries intérieurs et extérieur, relevé du bâtiment 11 (12 si requis) avant démolition, élévation du mur modifié, …)
 - Mise à jour du dossier technique et graphique en tenant des observations et prescriptions
- Etablissement des documents nécessaires, dépose et obtention des autorisations d'urbanisme requises par les travaux pour le compte du Maitre d'Ouvrage
- Dialogue avec les autorités administratives (Dijon Métropole, ABF, concessionnaires, …) pour répondre aux observations et prescriptions en vue de l'obtention de toutes les autorisations requises par les travaux
- Accompagnement du Maitre d'Ouvrage pour définir avec Dijon Métropole et les concessionnaires les travaux à réaliser sur le domaine public, liés à la création de l'accès rue Frémiet (exemple : neutralisation de places de stationnement, déplacement de candélabre, armoires ou mobiliers urbains, abaissement de trottoir, déplacement de réseaux enterrés…)
- Etablissement d'un **dossier d'exécution détaillé** des travaux (plans des ouvrages, coupes, élévations, plans d'aménagement, notes de calculs, …), soumis au visa du Maitre d'Ouvrage et du bureau de contrôle avant l'exécution des travaux
- Etablissement d'un **planning d'exécution détaillé des travaux** (à partir du planning prévisionnel des études et des travaux remis dans l'offre), soumis au visa du Maitre d'Ouvrage.
- Coordination avec les entreprises intervenantes sur le domaine public et les concessionnaires
- Réalisation des démarches DT-DICT pour le compte du Maitre d'Ouvrage
- Réalisation de l'ensemble des travaux
- Organisation des opérations de réception, d'essais et de mise en service en présence des représentants du Maitre d'Ouvrage et des Armées.
- Remise de tous les documents nécessaires pour la réception et l'exploitation des ouvrages (DOE, déclarations d'achèvement de travaux, ……)
- Mise en œuvre des garanties légales

4. Programme technique et fonctionnel des travaux

Le programme technique et fonctionnel a pour objectif de définir l'ensemble des besoins du Maître d'Ouvrage, les usages attendus et les exigences techniques pour la création de l'accès :

- Création d'une **entrée véhicules** dans le mur d'enceinte en pierre de la caserne au droit de la rue Sadi Carnot :
 - Largeur de passage libre de 6 m, afin de faciliter les manœuvres des Poids Lourds
 - Entrée – sortie double sens pour les véhicules légers
 - Constitution de piliers de style identique aux piliers de l'accès existant situé au 4 Rue Auguste Fremiet (réutilisation des piliers existant pour la création du nouvel accès)
 - Entrée « en recul » depuis la voie publique permettant la mise en attente de deux véhicules légers (voitures) pendant l'ouverture du portail coulissant
 - Finitions des ouvrages maçonnés identiques aux finitions du mur existant (même modénatures, même teintes, …)
 - Plaque « caserne Vaillant-Lejard » située sur le mur extérieur à déposer proprement et à reposer au niveau du nouvel accès (cf. photo 4)

- Pour l'entrée véhicules / fourniture et pose d'un portail métallique thermolaqué coulissant motorisé anti – effraction
 - Hauteur de 2m (sous réserve de la validation de l'autorisation d'urbanisme)
 - Portail plein avec quelques parties ajourées permettant d'identifier un véhicule en attente devant le portail depuis le poste de sécurité situé à l'intérieur du site
 - Eclairages automatiques sur détecteurs (temporisation, luminosité) pendant la manipulation du portail et / ou du portillon, permettant d'entrer ou de sortir du site en toute sécurité
 - Motorisation électrique monophasée, robuste, et permettant une ouverture rapide du portail en usage normal pour limiter la gêne du trafic de la rue Frémiet. Accès sécurisé au moteur pour la maintenance et système ergonomique de débrayage en cas de panne moteur
 - Alimentation de secours assurant 30 min de fonctionnement en cas de coupure du réseau électrique
 - Systèmes des sécurités nécessaires (cellules photoélectrique, détecteurs d'obstacle ; bouton d'arrêt d'urgence, …)

- Création d'une entrée piétons dans le mur d'enceinte en pierre de la caserne au droit de la rue Sadi Carnot :
 - Largeur de passage libre de 1 UP minimum
 - Positionnement à proximité directe du portail coulissant
 - Finitions des ouvrages maçonnés identiques aux finitions du mur existant (même modénatures, même teintes, …)
 - Fourniture et pose d'un portillon métallique anti – effraction, assorti au portail coulissant
 - Vidéoportier relié au poste de sécurité pour l'accueil du public
 - Bouton poussoir sécurisé permettant l'ouverture du portillon piéton en sortie du site

- Fourniture, pose, paramétrage du système de contrôle d'accès
 - Contrôle des entrées-sorties véhicules et piétons
 - **Produits et solutions logicielles/matérielles certifiés CSPN (Certification de Sécurité de Premier Niveau) par l'ANSSI**
 - Commande par lecteurs de cartes ou badges RFID (selon proposition du candidat)
 - Equipement du portillon piétons et du portail coulissant
 - Système d'encodage des cartes positionné dans les bureaux du Service Général de la Caserne Vaillant (à proximité directe, pignon nord du bâtiment 23)
 - Paramétrage, mise en service, essais et formation des utilisateurs

- Curage, démolition ou réutilisation et évacuation des gravats du bâtiments 11 (et du bâtiment 12 si les travaux rendait cette démolition nécessaire), La consignation des réseaux est à la charge du MINARM) selon les travaux définis dans le dossier technique

- Suppression de l'accès existant situé au 4 Rue Auguste Fremiet (portail métallique à deux ventaux)
 - Dépose et évacuation du portail métallique existant
 - Reconstitution du mur d'enceinte, finition identique à celle du mur existant
 - Réutilisation des piliers existant pour la création du nouvel accès
 - Suggestion : réutilisation des moellons issus de l'ouverture du nouvel accès pour boucher l'accès existant
 - Plaque « caserne Vaillant-Lejard » située sur le mur extérieur à déposer proprement et à reposer au niveau du nouvel accès (cf. photo 4)
 - Remodelage intérieur au niveau du terrain naturel (suppression de la rampe béton existante)

- Aménagements VRD à l'intérieur du site (structure de chaussée, voirie, trottoir piéton) pour se raccorder aux circulations intérieures de la caserne

5. Reportage photographique / localisation des ouvrages

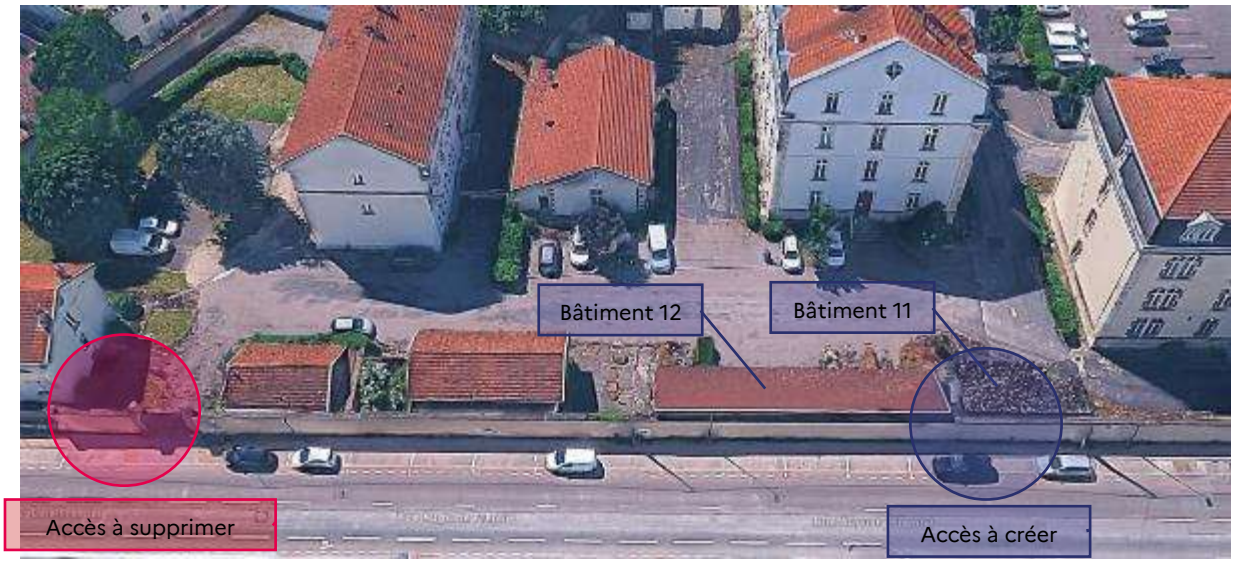


Photo 1 : vue aérienne rue Frémiet au nord de la caserne Vaillant



Photo 2 : vue du bâtiment 11 depuis l'intérieur du site



Photo 3 : vue du portail à supprimer (4 rue Frémiet) depuis l'intérieur du site



Photo 4 : vue du portail à supprimer (4 rue Frémiet) depuis l'extérieur du site, plaque à reposer au niveau du nouveau portail (emplacement à valider MINARM)

6. Calendrier général prévisionnel de la mission

Le calendrier général ci-dessous est donné à titre indicatif par le Maitre d'Ouvrage.

A partir de son analyse des pièces de la consultation et de son expérience, le titulaire proposera dans son offre un « **planning prévisionnel des études et des travaux** », qui devra être optimisé et fera l'objet d'une notation lors de l'analyse des offres selon les indications du Règlement de Consultation (RC). Ce planning sera une annexe de l'acte d'engagement (AE) à la notification du marché.

Calendrier général prévisionnel :

- Publication du marché public (PLACE) : septembre 2026
- Consultation et procédure marché complète : 3 mois
- Engagement juridique et comptable : décembre 2026

Délai global prévisionnel de la mission : 9 mois

- OS de démarrage de la mission : janvier 2027
- Réunion de lancement, cadrage, études, commande du matériel : 2 mois
- Remise du dossier technique et graphique : mars 2027
- Validation du dossier technique et graphique par le MOA : avril 2027
- Dépose et obtention des autorisations d'urbanisme / DT-DICT / …2 mois (mai-juin 2027)
- Travaux : 2 mois : juillet 2026 à septembre 2027 (neutralisation du mois d'aout)
- Réceptions et mise en service : octobre 2027

7. Documents fournis

- Diagnostics amiante, plomb et HAP des bâtiments 11 et 12 et des enrobés situés au droit des travaux (4 documents)